



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2025

DL-20251127-112

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE	Marie-Chantal JOLIVET
Isabelle LOUIS COMME	
Pascal GIMENEZ	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame CHATELARD Annie	76 %	29	22	25



AFFAIRES SOCIALES

Attribution d'une subvention au profit de l'association CeSAM dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS)

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge de la Vie Associative, de la Jeunesse et du Sport, explique que l'association CeSAM pilote chaque année l'action « Jeunesse en transition » avec la collaboration des 3 centres sociaux de la Côtière.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Accompagner les jeunes du territoire de la CCMP à travailler ensemble et coopérer autour de la réalisation de projets,
- Renforcer les liens entre les jeunes du territoire intercommunal,
- Favoriser leur autonomie à travers la mise en œuvre d'expériences collectives.

Dans ce cadre, un séjour itinérant à la montagne, a été organisé, du 28 juillet au 1^{er} août 2025, dans le massif de la Chartreuse. 14 jeunes âgés de 12 à 15 ans ont participé à ce séjour visant à favoriser le vivre ensemble, la découverte de la nature et le développement de l'autonomie par la vie en camping. Par ailleurs, des temps inter-centres avec ateliers thématiques ainsi que des chantiers jeunes ont été mis en place tout au long de l'année 2025. En 2025, près de 80 jeunes ont participé aux différentes actions du projet « Jeunesse en transition ». Ces expériences ont permis aux jeunes de renforcer leur cohésion, leur confiance en soi et l'envie de s'engager sur leur territoire.

Considérant la volonté de la Commune de s'inscrire dans une démarche partenariale en soutenant l'action de l'association CeSAM dans le cadre de l'action « Jeunesse en transition »,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association CeSAM, dans le cadre de l'action « Jeunesse en transition » menée sur l'année 2025.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association CeSAM, dans le cadre de l'action « Jeunesse en transition » menée sur l'année 2025,

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2025.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Madame CHATELARD Annie

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.